Politique de Responsabilité Environnementale & Climatique

Janvier 2025



AVANT-PROPOS

Aubert & Duval place la démarche de Responsabilité d'entreprise au cœur de sa stratégie de développement. Aubert & Duval construit cette responsabilité autour de de trois axes :

- Être une entreprise industriellement responsable, engagée pour la planète
- > Être une entreprise engagée pour ses salariés
- > Être une entreprise économiquement responsable, engagée sur ses territoires d'implantation

Conscient des impacts potentiels de ses activités métallurgiques, Aubert & Duval considère qu'il est de sa responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'environnement, le climat et la santé des populations. Cette politique de responsabilité environnementale et climatique d'Aubert & Duval se décline suivant 3 axes principaux :

- 1. La mise en place de systèmes performants de management de l'environnement et des risques industriels, dans toutes ses usines. Des plans d'urgence et organisations de crise sont définis pour assurer une réponse efficace en cas d'incident.
- 2. La prise en compte de la dimension environnementale au plus tôt dans la conception et le développement des produits et des projets industriels, en référence à ses objectifs de décarbonation et à ceux de ses clients, aux réglementations nationales et aux standards internationaux.
- 3. La fourniture des solutions métallurgiques nécessaires à la réalisation de la transition énergétique et le développement d'activités qui contribuent à l'essor d'un modèle industriel plus sobre en ressources primaires et plus circulaire.

Elle s'applique sur les sites suivants :

- > Le siège basé à Paris et les deux sites tertiaires dit « 9T » et « 14T », situés à Aubière (63)
- > Les Ancizes (63)
- > Firminy (42)
- > Heyrieux (38)
- > Imphy (58)
- > Issoire (63)
- > Oïartzun (Espagne)
- > Pamiers (09)
- > Interforge (Issoire 63)
- > EcoTitanium (Saint-Georges-de-Mons 63)

1. LES ENGAGEMENTS D'AUBERT & DUVAL

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Conscient des transformations impliquées par le changement climatique, Aubert & Duval intègre la réduction des émissions globale de gaz à effet de serre dans sa politique de responsabilité environnementale et climatique. Dans ce cadre Aubert & Duval s'engage à :

- > Contribuer, dans ses principaux secteurs d'implantation, à la dynamique collective de lutte contre le changement climatique.
- > Renforcer sa démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique et à adapter ses objectifs de progrès énergétiques en fonction des avancées technologiques, de la Recherche et Développement et de l'Innovation, tout en respectant l'évolution des exigences légales et réglementaires.
- > Valoriser et développer les filières de recyclage des métaux dans une logique d'économie circulaire.
- > Privilégier, dans des conditions économiquement acceptables, les sources d'énergie et les procédés non ou faiblement carbonés.
- > Promouvoir les projets de Recherche et Développement ayant pour objectif de réduire les émissions directes ou indirectes de ses procédés ou induites par l'utilisation de ses produits.
- > Evaluer l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre de ses activités et produits.
- > Prendre en compte le changement climatique dans sa Politique de Gestion des Risques, sur les aspects technologiques, économiques et sociétaux, y compris en termes d'adaptation.

Pour cela A&D se fixe les objectifs suivants :

- > Réduire nos émissions de CO2 (scope 1 et 2) de **38% à fin 2030** par rapport à 2018
- > Disposer d'une empreinte carbone (scopes 1 & 2) pour 100% de nos produits d'ici 2030





PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les sites d'Aubert & Duval s'engagent pour minimiser l'impact de leurs activités sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Les sites optimisent leurs consommations d'eau de procédé, en favorisant notamment les fonctionnements en boucle fermée pour recycler les eaux.

Les sites mettent en œuvre des plans de gestion rationnelle des eaux (Plans de lutte contre les sécheresses) pour préserver la disponibilité des ressources en eau.

Là où c'est nécessaire, les sites équipent les points de rejets d'équipement de traitement des eaux afin de préserver la qualité des milieux aquatiques récepteurs.

Pour cela A&D se fixe les objectifs suivants :

- > Réduire la consommation d'eau cumulée de nos usines de 21% (objectif à fin 2028, par rapport à 2023)
- > Viser le 100% de conformité à nos rejets dans l'eau et dans l'air avec une étape d'au moins 98% à 2028



PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les sites d'Aubert & Duval s'engagent pour réduire leurs émissions atmosphériques, en se focalisant sur les sources les plus significatives d'impact, dans un souci de maîtrise des rejets et de préservation de la qualité de l'air.

Les sites développent des moyens de mesures pour qualifier ou quantifier les rejets, qui sont intégrés aux indicateurs de pilotage des sites, ainsi que des systèmes de traitement et de captation de ces poussières.

Pour cela A&D se fixe l'objectif suivant :

> Viser le 100% de conformité à nos rejets dans l'eau et dans l'air avec une étape d'au moins 98% à 2028



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET VALORISATION OPTIMALE DES METAUX

Aubert & Duval promeut un modèle industriel plus sobre en ressources primaires notamment grâce au recyclage et au développement de l'économie circulaire. À cet effet :

- > Aubert & Duval contribue au développement de filières et d'activités de recyclage et cherche à maximiser l'incorporation de matières recyclées dans ses intrants.
- > Sur ses sites, la contribution d'Aubert & Duval à une économie plus sobre en ressources passe par la valorisation optimale des chutes et copeaux.
- > Aubert & Duval intègre la recyclabilité future des matériaux comme donnée d'entrée de leur développement.
- > Aubert & Duval gère les déchets générés par ses activités en veillant à en minimiser la production et à en maximiser la valorisation matière ou énergie.

Pour cela A&D se fixe les objectifs suivants :

- > Atteindre un taux de valorisation matière des déchets générés par nos usines **supérieur** ou égal à 80% à fin 2026
- > Viser un taux d'incorporation de matières premières recyclées d'au moins :
 - 185 % dans l'élaboration des lingots d'aciers et superalliages à fin 2026
 - I 75 % dans l'élaboration des lingots de titane à fin 2026.
 - I 75 % dans l'élaboration de poudres dédiées à la fabrication additive à fin 2026

RESPONSABILITÉ PRODUITS

Aubert & Duval porte une attention particulière à la gestion des substances et mélanges chimiques qu'il utilise ou qu'il produit, de manière à assurer un niveau élevé de maîtrise des risques, supérieur ou égal à celui requis par la réglementation en vigueur dans les pays concernés.



2. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La Direction d'Aubert & Duval est responsable du suivi de la présente Politique. Elle est chargée de sa révision afin de tenir compte des évolutions internes et externes.

La politique a été approuvée par les actionnaires de l'entreprise et repose sur l'engagement de tous les collaborateurs. Elle est révisée à minima à échéance des objectifs fixés.

Sa mise en œuvre s'appuie sur des procédures détaillées et est réalisée par les fonctions managériales et opérationnelles de l'entreprise. Le respect de ces principes est intégré dans les processus de maîtrise des risques, de contrôle et d'audit interne.

Validée lors du Comité Exécutif du 09/07/2024

Étienne GALAN Président Aubert & Duval **Laurent REMUZON**Directeur des Opérations

Thierry ROUAULTDirecteur Qualité et Progrès

Ludovic MOLLIEXDirecteur Technique

E

Marie-Laure GRILLAS
Directrice Administrative
et Finance

Jean-François JUÉRY Directeur Filières d'avenir et Stratégie

#

Franck VERDONCK
Directeur Ressources Humaines,
Communication, SSE

4

Christelle LARTIGUE
Directrice Achats

Denis CHARRÉDirecteur des Systèmes d'Information

- lan 1

Pierre REGADirecteur Commercial

